

# Changements climatiques, environnement et réduction des risques de catastrophes :

## L'égalité des sexes au centre des solutions en Algérie



Note préparée à l'occasion de la 66ème Commission de la condition de la femme (CSW66)

PNUD Algérie – Février 2022

### L'inclusion des femmes dans les solutions aux changements climatiques et pour la réduction des risques est une condition essentielle pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030.

Les effets du changement climatique (températures moyennes plus élevées ; perte de la biodiversité ; élévation du niveau de la mer ; des conditions météorologiques plus extrêmes ; sécheresses ; etc.) provoquent de nombreux dommages sur l'environnement. Ils augmentent aussi les risques de catastrophe, comme la fréquence et l'intensité des risques naturels (cyclones ; ouragans ; inondations ; vagues de chaleur ; etc.). La perte de biodiversité associée à la transformation des écosystèmes peut aussi entraîner un risque accru d'épidémies. Le changement climatique et les catastrophes environnementales ont un impact particulièrement destructeur sur les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et sur la gestion des ressources naturelles.

De nombreuses recherches ont démontré que les femmes et les hommes – de par leurs rôles sociaux respectifs et fonctions biologiques - sont très différemment affectés par les effets du changement climatique et les catastrophes<sup>1</sup>. Du fait des normes et pratiques sexospécifiques discriminatoires, les femmes et les filles ont un accès limité aux ressources économiques, sociales et politiques qui façonnent la résilience, et se trouvent dans une situation de vulnérabilité accrue pour faire face à ces défis environnementaux<sup>2</sup>. En parallèle, les femmes (et les filles) assument la majorité des responsabilités en termes de provision de soins et travail non-rémunéré au sein de la famille et de la communauté, et sont donc de fait en charge de la gestion des ressources naturelles, les obligeant à mettre en place des stratégies de subsistance adaptées aux réalités environnementales changeantes.

Pourtant, alors que l'impact différencié du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes sur les femmes et les filles est maintenant reconnu, celles-ci se trouvent encore souvent absentes des

discussions visant à développer et mettre en place des solutions face à ceux-ci. Les situations de vulnérabilité et de risque dans lesquelles elles sont susceptibles de se trouver ne sont pas simplement créées par leur exposition accrue aux aléas ou aux catastrophes climatiques ou environnementales, mais découlent aussi en partie de leur marginalisation et de leur exclusion des processus politiques et des espaces de prise de décision.

Trop souvent, les lois et les politiques voulant répondre aux effets du changement climatique et des catastrophes n'incluent pas les femmes, et lorsqu'elles le font, celles-ci sont uniquement considérées comme un groupe vulnérable ou en relation à leur rôle reproductif, et la dimension d'autonomisation des femmes et leur participation à la prise de décision n'est pas adressée.

En raison de l'intensification des crises, et de leurs liens accrus entre elles - changement climatique, dégradation de l'environnement, perte de biodiversité, pollution, catastrophes et pandémies zoonotiques telles que la pandémie de COVID-19, il est aujourd'hui plus que nécessaire de reconnaître et d'intégrer les femmes et leur voix dans les processus politiques et programmes visant à répondre à ces défis mondiaux.

La 66e session de la Commission de la condition de la femme qui se tient en Mars 2022 a pour thème prioritaire « Changements climatiques, environnement et réduction des risques de catastrophes – L'Égalité des sexes au centre des solutions ». Cet événement est l'occasion pour l'ensemble des États de faire le point sur les progrès accomplis en matière d'intégration du genre et des femmes dans les solutions visant à l'adaptation et l'atténuation face aux changements climatiques et pour la réduction des risques, mais aussi d'examiner les obstacles persistants, et d'identifier les initiatives étant parvenues à relever efficacement ces défis.

<sup>1</sup> Mrinalini Rai (2021), 'Routes for change: Ensuring gender consideration in biodiversity governance', UN Women Expert Group Meeting on 'Achieving gender equality and the empowerment of all women and girls in the context of climate change, environmental and disaster risk reduction policies and programmes', 11 – 14 October 2021  
<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/A>

[ttements/Sections/CSW/66/EGM/Expert%20Papers/Mrinalini%20RAI\\_CSW66%20Expert%20Paper.pdf](https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/A)

<sup>2</sup> PNUD Algérie (2020), *Analyse Genre - Troisième Communication Nationale (TCN) et du Premier Rapport Biennal Actualisé (RBA) de l'Algérie pour la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC)* (non publié)

Cette note a pour but de **fournir un aperçu de la situation en Algérie** en présentant :

- Les principaux éléments du cadre normatif international et algérien concernant la prévention, l'adaptation et l'atténuation face aux changements climatiques ;
- Quelques exemples d'actions mises en œuvre par le PNUD en Algérie pour appuyer les efforts entrepris afin d'intégrer le genre et les femmes dans les programmes de protection, adaptation, et atténuation face aux changements climatiques
- Un résumé des principales recommandations du Secrétaire General pour intégrer la perspective de l'égalité femmes-hommes dans les politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe.

## I. Cadre juridique et politique en lien avec la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et de la biodiversité, et la réduction et prévention des risques

### *Engagements internationaux*

Les préoccupations quant à l'intégration du genre dans les solutions visant à prévenir et atténuer les effets du changement climatique sont déjà présentes dans plusieurs des conventions et traités internationaux dont est partie prenante l'Algérie. Parmi celles-ci on peut citer :

Les **Conventions de Rio** (1992) : La participation des femmes aux processus décisionnels sur le climat et l'environnement est une priorité commune aux Conventions de Rio, dont la **Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques** (CCNUCC) (ratifiée par l'Algérie en juin 1993). La Convention reconnaît que certains Etats, groupes ou individus (parmi ceux-ci les femmes et les filles) sont plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, et demande que les efforts menés au niveau mondial pour atténuer ceux-ci se concentrent en priorités sur ces groupes vulnérables<sup>3</sup>. En 2014, la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques a adopté la décision 18.CP/20, intitulée « Programme de travail de Lima relatif au genre », pour encadrer la participation effective des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention. Cette décision établit un plan pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité. En 2017, la Conférence des Parties a adopté la décision 3/CP.23, intitulée « Plan d'action pour l'égalité des sexes », qui requiert que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les aspects de l'action climatique et que les politiques climatiques favorisent l'égalité des sexes.

Le préambule de la **Convention sur la diversité biologique** (CDB) reconnaît le rôle vital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la nécessité de la pleine participation des femmes à la mise en œuvre de la convention. Son Plan d'action de 2020 sur le genre encourage l'intégration du genre dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) visant à la mise en œuvre de la Convention.

La **Convention relative aux zones humides d'importance internationale** (ou Convention Ramsar) a été ratifiée par l'Algérie et est entrée en vigueur en 1984. La Résolution XIII.18 insiste sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides.

Le **Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030** souligne que la participation des femmes est cruciale pour une gestion efficace des risques de catastrophe et que celles-ci doivent prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de réduction des risques de catastrophe<sup>4</sup>.

L'**Accord de Paris sur les changements climatiques**, ratifié par l'Etat algérien en 2016, a noté que les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant entre autre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Conférence a également reconnu que l'adaptation devrait suivre une démarche sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables.

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en 2015, a mis en

<sup>3</sup> Report of the Secretary-General (2022), *Achieving gender equality and the empowerment of all women and girls in the context of climate change, environmental and disaster risk reduction policies and programmes*, E/CN.6/2022/1.

<sup>4</sup> Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe III, par. 36 a) i) et 32.

relation, l'égalité des sexes et les droits des femmes et l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, et a invité les États parties à intégrer ces questions dans le financement du développement.

En 2016, dans le Nouveau Programme pour les villes qui émerge suite à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) met en avant la nécessité de prendre des mesures prenant en compte de la problématique femmes-hommes pour faire en sorte que le développement urbain soit durable, ait une capacité de résilience et contribue à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets.



Les préoccupations environnementales sont aussi présente dans la **Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes** (CEDEF), en particulier la **Recommandation générale n° 37 adoptée en 2018** sur les dimensions sexospécifiques de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du changement climatique<sup>5</sup>.

La Recommandation rappelle que les trois grands principes généraux – **égalité et non-discrimination, participation et autonomisation, responsabilisation et accès à la justice** – doivent guider les interventions portant sur la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques.

La Recommandation rappelle que les trois grands principes généraux – **égalité et non-discrimination, participation et autonomisation, responsabilisation et accès à la justice** – doivent guider les interventions portant sur la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques.

**La Déclaration et Programme d'action de Beijing** adoptés en 1995, note que la détérioration de l'environnement entraîne la destruction d'écosystèmes fragiles et la perte d'activités productrices dont les femmes sont souvent les premières bénéficiaires. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles durables et écologiquement rationnels, et pourtant elles ne sont généralement pas associées à la formulation des politiques ou à la prise de décisions dans le domaine de la gestion, de la préservation, de la protection et

### **Cadre normatif national**

Les préoccupations environnementales sont bien présentes dans **la Constitution de 2020**. Le préambule reconnaît que la dégradation de l'environnement et les conséquences négatives du changement climatique sont des préoccupations importantes de la population algérienne, tout comme la garantie de la protection du milieu naturel,

de la régénération des ressources naturelles et de l'environnement.



L'**objectif stratégique K** se concentre donc sur les femmes et l'environnement, et les actions préconisées sous cet objectif visent à reconnaître le rôle moteur ou même précurseur des femmes dans la gestion durable de l'environnement et des ressources, et la promotion d'une éthique écologique pour favoriser leur participation plus égalitaire au développement durable.

La Déclaration reconnaît qu'une «*gestion saine de l'environnement requiert des actions stratégiques qui s'inscrivent dans une approche intégrée, multidisciplinaire et intersectorielle, à laquelle il est indispensable que les femmes participent en tous points et à tous les niveaux*».

La Déclaration, sous l'objectif stratégique K.1, enjoint les États partis à prendre des mesures pour '*Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux*'. L'ensemble des acteurs sont appelés à '*Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable*' (Objectif stratégique K.2.) et '*Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes*' (Objectif stratégique K.3.).



Plus récemment, l'adoption de **l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD)** a aussi été l'occasion de réaffirmer le lien intégral entre le développement durable, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et l'importance de leur participation pour relever les défis climatiques et environnementaux. Les ODD comportent des cibles importantes en matière d'égalité des sexes, notamment dans le cadre des objectifs 3, 4, 5, 6 et 10, et traitent aussi de la question des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans les objectifs 11 et 13.

l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et leur préservation au profit des générations futures.

Sous **l'Article 21**, l'État prend plusieurs engagements en lien avec la protection de l'environnement et des ressources naturelles, portant sur la sensibilisation, l'utilisation, la protection. **L'Article 64** stipule lui que '*le citoyen a droit à un environnement sain dans le cadre du développement durable*'.

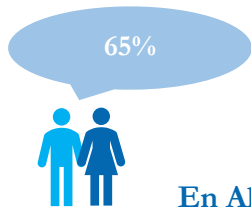
Adopté en 2019 pour répondre à ses priorités nationales et ses engagements internationaux, le **Plan National Climat**

<sup>5</sup> <https://ijrcenter.org/2018/03/20/cedaw-committee-recommends-a-gender-based-approach-to-environmental-disasters/>

(PNC) définit la politique de l'Algérie pour faire face aux changements climatiques et pour atténuer les émissions des gaz à effet de serre. Il comprend des actions d'adaptation, des actions d'atténuation, ainsi qu'un ensemble de mesures transversales.

L'Algérie a aussi développé une [Stratégie et un Plan d'Action National pour la Biodiversité](#) qui reconnaissent l'importance de la biodiversité comme source de revenu, de subsistance et un moyen de médecine traditionnelle, et dont la protection a un impact sur la nutrition, la santé et les [moyens de subsistance des femmes](#) et des communautés<sup>6</sup>.

### % de personnes interrogées considérant le changement climatique comme une urgence mondiale en Algérie



Selon les résultats de **Peoples' Climate Vote**, la plus grande enquête d'opinion sur les changements climatiques jamais menée, conduite par le PNUD en collaboration avec l'université d'Oxford en 2021, 64% des personnes interrogées à travers 50 pays considèrent le changement climatique comme une urgence mondiale<sup>7</sup>.

**En Algérie, cette opinion est même partagée par 65% des personnes interrogées.**

En 2019, les données disponibles à travers l'Arab Barometer sur l'environnement révélaient que seuls 34% des algériens et algériennes interrogés.e.s considéraient le changement climatique comme un problème très sérieux. On observe donc une plus grande prise de conscience dans les toutes dernières années<sup>8</sup>.

## II. Que fait le PNUD pour inclure la question de l'égalité dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ?

Malgré le manque de données sexo-spécifiques pour prendre la mesure réelle de l'impact des changements climatiques et des risques naturels et environnementaux sur les femmes, plusieurs initiatives témoignent d'une prise en compte accrue des femmes, de leurs besoins, de leurs rôles et de leurs savoirs dans les solutions mises en place pour lutter contre le changement climatique.

En Algérie, le PNUD a travaillé conjointement avec ses partenaires nationaux pour mieux prendre en compte le rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité ; la mise en place d'activités économiques durables ; et la lutte contre les changements climatiques.

### Encourager la participation des femmes dans la conservation de la biodiversité algérienne

De nombreuses recherches ont montré les multiples actions que les femmes entreprennent pour protéger leurs terres et mieux conserver, utiliser, restaurer et récolter les bénéfices des ressources biologiques et génétiques que celles-ci recèlent.

Leurs connaissances et les pratiques qui en découlent sont basées sur des traditions et des pratiques souvent ancestrales, mais elles font face à de nombreuses difficultés pour faire entendre leur voix dans les espaces politiques et décisionnels. [Le PNUD encourage la reconnaissance du rôle central joué par les femmes dans la conservation de la biodiversité, à travers notamment la reconnaissance de leur savoir en matière d'adaptation, de conservation et](#)

[d'utilisation durable.](#) Le projet « **conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services éco systémiques dans les parcs culturels en Algérie** » (PPCA) s'inscrit dans le cadre de la coopération internationale entre le Gouvernement Algérien, représenté par le Ministère de la Culture et des Arts, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le PNUD. L'objectif principal de ce projet est de renforcer le système de gestion du réseau des parcs culturels algériens pour assurer durablement la préservation de leur biodiversité et l'utilisation rationnelle des services que celle-ci procure aux populations locales. Il appuie le système des parcs culturels en leur apportant un soutien technique et l'expertise appropriée pour renforcer leurs interventions en matière de prise en charge des patrimoines culturels et naturels selon le

<sup>6</sup> PNUD Algérie (2020), *op.cit.*

<sup>7</sup> UNDP and University of Oxford (2021) Peoples' Climate Vote Results report.

<sup>8</sup> Arab Barometer (2019)

principe d'indissociabilité nature-culture. Le PPCA a mis en place un système de suivi de la biodiversité appliqué sur le terrain par des brigades mobiles qui associent les secteurs directement concernés par la conservation de la biodiversité pour suivre, évaluer son état de conservation et prendre connaissance des principales menaces. L'originalité de ce protocole de suivi de la biodiversité réside dans la combinaison de connaissances et maîtrises techniques aux savoirs traditionnels détenus par la population locale, dont les femmes. Le réseau de suivi de la biodiversité dans les parcs culturels algériens comprend ainsi des équipes constituées de bergères qui habitent des villages situés sur les sites prioritaires. Ces femmes ont été dotées d'outils (ex. appareils photos) et formées à leur utilisation. Elles jouent ainsi un rôle quotidien dans le suivi de la biodiversité locale.

### **Promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales à travers la gestion durable des ressources naturelles**

De nombreuses recherches menées à niveau global démontrent que la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles conduit à leur meilleure gouvernance, leur meilleure conservation, à une utilisation plus durable de celles-ci, ainsi qu'à une répartition plus équitable des avantages qu'il est possible d'en tirer. Pourtant, les normes et pratiques sexospécifiques discriminatoires et les barrières institutionnelles continuent d'entraver, partout, la participation des femmes à la prise de décisions dans ce domaine.

Reconnaissant le rôle moteur des femmes dans le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables, en tant qu'agricultrices, productrices, et détentrices de connaissances et compétences en lien avec la culture, la conservation, et la transformation des ressources naturelles, le projet de «**gestion intégrée des zones humides de Guerbes-Sanhadja**» mis en œuvre depuis 2020 par la Direction Générale des Forêts et le PNUD grâce à l'appui financier de la Fondation Coca Cola visait à encourager l'autonomisation économique des femmes dans la région rurale de Skikda, à travers le renforcement de leurs capacités et la création de nouvelles opportunités économiques durables dans le secteur de l'agriculture. Dans cette optique, [le projet a soutenu la création de la première](#)

[coopérative agricole dirigée par des femmes](#), centrée sur la culture durable de la figue de barbarie et les produits forestiers non ligneux, en fournissant un appui juridique, technique et logistique à la coopérative et à ses membres.

Le projet visait également à accroître l'activité économique durable dans la région en général. Il a appuyé la mise en place d'un parcours d'écotourisme axé sur la promotion des savoir-faire traditionnels locaux, dont ceux des femmes de la coopérative 'Green Lady'. Un autre espace dédié aux femmes artisanes est également mis en place dans le cadre du projet en partenariat avec une organisation locale elle aussi dirigée par des femmes (l'Association des femmes rurales de Skikda) ont été inclus dans ce parcours.

Dans le cadre du [programme CapDel](#), mis en œuvre grâce au soutien financier de l'Union Européenne, le PNUD a soutenu le projet porté par l'association *Qanadil el amel* (candles of hope) 'Femmes et agriculteurs de Timimoun pour la valorisation de la variété de datte Hmira comme source d'influence sur le développement économique et social'. La datte Hmira est une variété importante pour la biodiversité locale, mais aussi de par sa grande valeur nutritionnelle. Issues de familles en situation difficile, les femmes bénéficiaires du projet sont formées par l'association dans divers domaines dont la transformation de la datte Hmira en pâte, en *Robb* et à la mise sous-vide. Ce projet vise à l'insertion professionnelle des femmes mais aussi à réhabiliter cette variété locale pour en faire un des leviers de l'économie durable de la région.

### **Soutenir les initiatives innovantes des femmes pour lutter contre les changements climatiques**

Dans le cadre de son travail autour de l'Economie Sociale et Solidaire et de la promotion de l'innovation inclusive et durable, qui compte sur l'appui financier du gouvernement du Japon, le PNUD soutient des initiatives innovantes durables portées par des jeunes femmes. C'est le cas de Yasmine, jeune entrepreneure qui a bénéficié d'un programme d'accompagnement et de renforcement de capacités pour développer l'activité de son entreprise centrée sur le recyclage des déchets plastiques<sup>10</sup> ; ou de Selma, qui a pu participer à un programme de mentorat féminin encadré par le PNUD pour renforcer l'impact de sa startup de recyclage.

<sup>9</sup> Sirop sucrée pour nappage ou pour agrémente diverses sauces

<sup>10</sup> PNUD Algérie (2022), [Les femmes et la protection de l'environnement en Algérie : l'exemple de Yasmine](#)

### III. Recommandations du Secrétaire Général pour intégrer la perspective de l'égalité femmes-hommes dans les politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe<sup>11</sup>

Pour guider l'action des Etats vers une plus grande inclusion du genre dans les problèmes environnementaux, le rapport du Secrétaire Général met l'accent sur **6 mesures** :

**Recommandation générale** : Les Etats partis sont appelés à remplir leurs engagements et obligations au titre des Conventions sur les changements climatiques, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe et à mettre en œuvre les plans d'action connexes en faveur de l'égalité. Les recommandations appellent à reconnaître les effets différents et disproportionnés des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes sur les femmes et les filles ; et intégrer systématiquement la dimension du genre dans les politiques, mécanismes et programmes relatifs au climat, dans leur conception, financement, mise en œuvre, suivi et évaluation.

De façon plus spécifique, il leur est demandé de :

**Promouvoir la participation et le leadership des femmes** (et notamment des jeunes femmes) à tous les niveaux de gouvernance dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe, y compris par l'adoption de mesures spéciales adaptées si besoin.

**Développer la finance sensible au genre** à travers l'augmentation des investissements dans des politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et de catastrophes qui incluent la dimension du genre. Les subventions nuisibles à l'environnement accordées aux combustibles fossiles doivent être réorientées vers le financement de politiques et de programmes visant à renforcer et à accroître la résilience des femmes et des filles face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes, notamment par un plus grand soutien aux organisations féminines et entreprises appartenant à des femmes actives dans la lutte contre les changements climatiques.

**Renforcer la résilience des femmes** en finançant et en mettant en place des infrastructures et des services publics durables qui offrent aux femmes une protection sociale et des possibilités de travail décent, tout en encourageant les femmes et les filles à se diriger vers les STEM.

**Améliorer la disponibilité des statistiques et des données sexo-spécifiques** pour pouvoir élaborer des politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux plus en adéquation avec la situation réelle des femmes et des filles.

**Favoriser une transition juste et sensible au genre** vers des économies vertes et bleues régénératrices, dans lesquelles les femmes sont incluses, centrées sur la protection sociale et les soins et des investissements dans des services publics pour réduire les soins et les travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes et les filles.